



RESEAU DEPARTEMENTAL DE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

Etat des ressources en eaux souterraines

- Situation début octobre 2023

Le réseau départemental de suivi des eaux souterraines a été mis en place en 2016 par la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil départemental du Cantal.

Dix-neuf ressources constituent actuellement ce réseau. Ces dernières ont été choisies pour leur situation géologique (socle, volcanisme), pour la qualité des chroniques de débits existantes et pour leur répartition géographique sur le territoire.

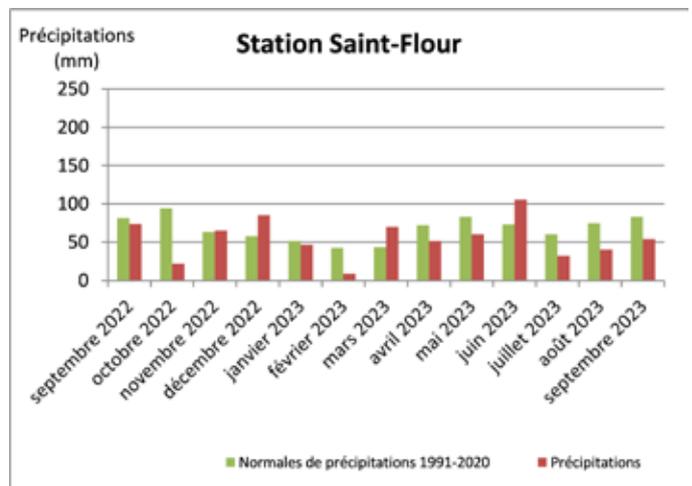
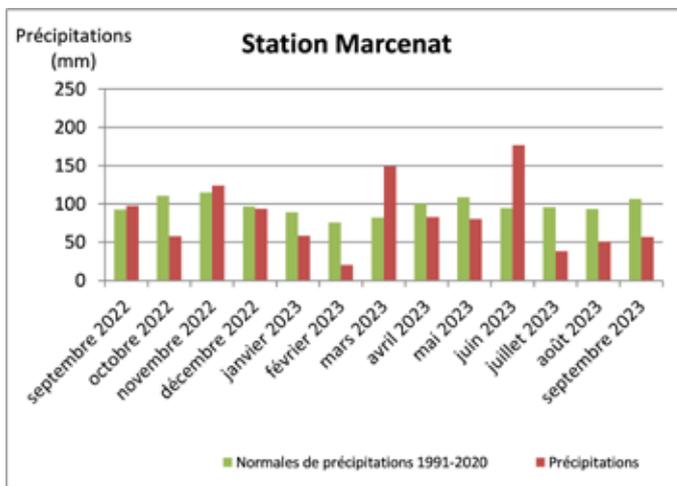
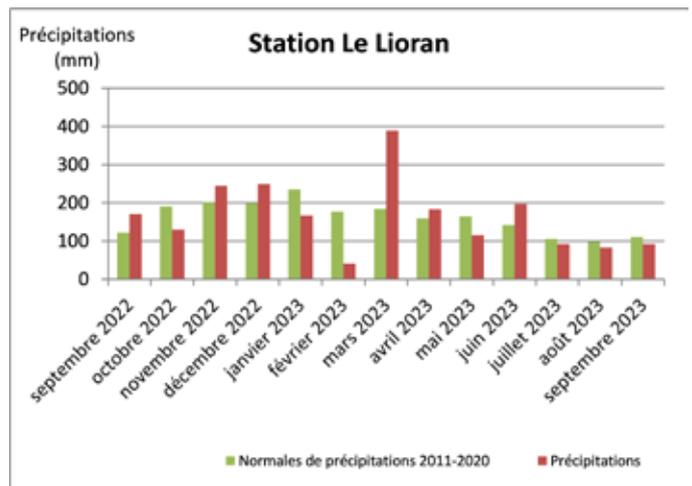
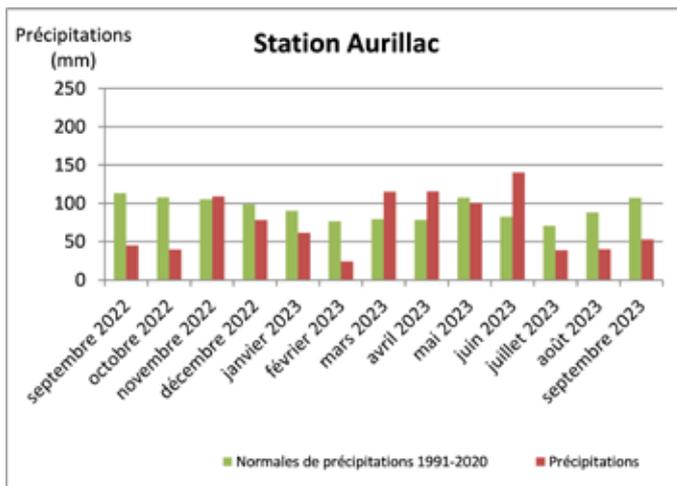
Le suivi des sources et la réalisation des mesures de débits sont assurés à fréquence mensuelle (dans la mesure du possible) par les collectivités gestionnaires de l'eau. Les données sont bancarisées, traitées et synthétisées par la MAGE qui réalise trimestriellement ce bulletin d'information (mensuellement si le contexte hydrogéologique l'exige).

L'objectif de ce réseau est d'améliorer la connaissance des ressources du Département et d'assurer une veille objective et pertinente sur les évolutions à court, moyen et long terme des débits mesurés.



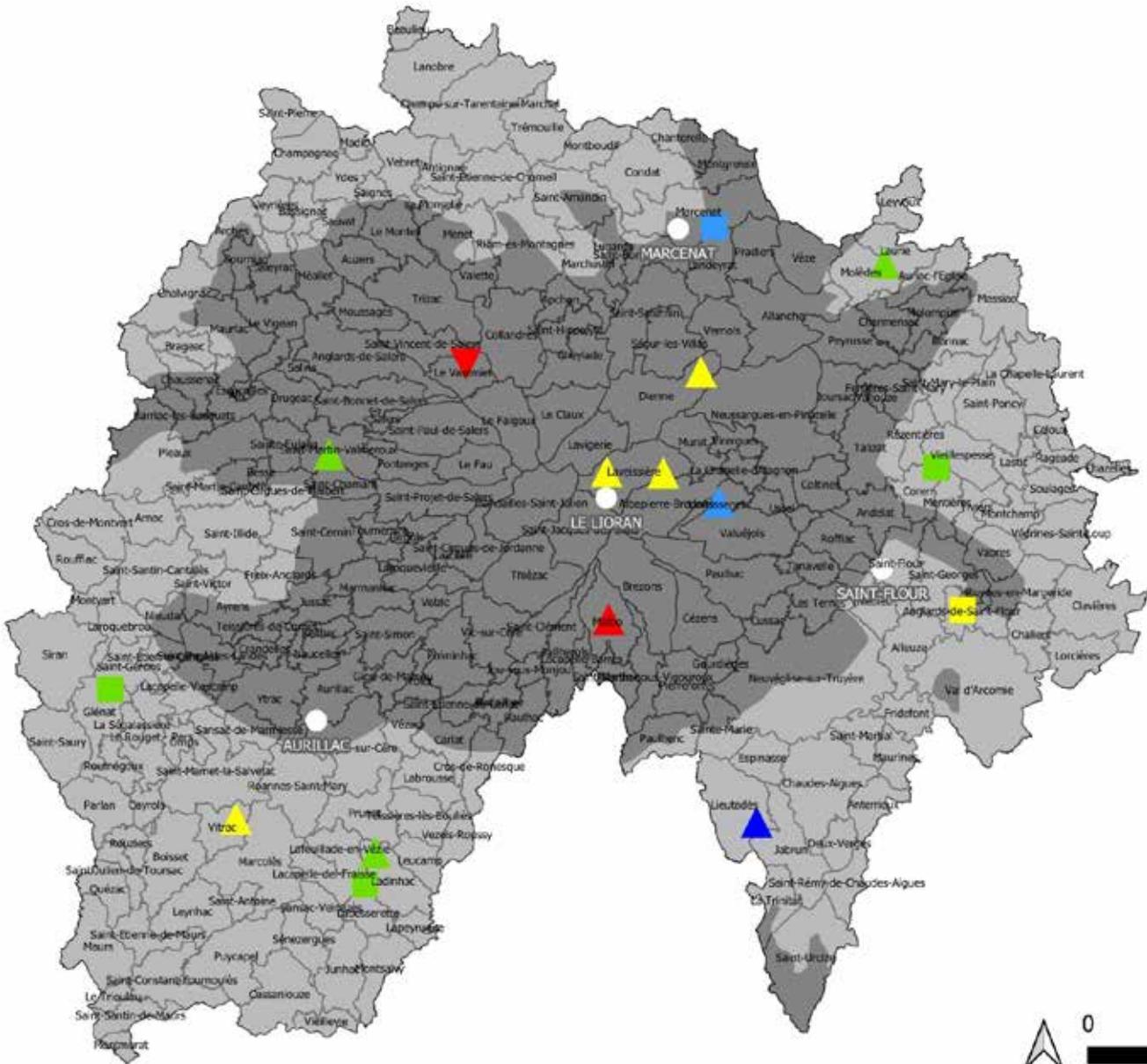


Pluviométrie (source données : météoFrance)



Depuis le mois de juillet, une situation de déficit pluviométrique est observée sur l'ensemble du département. Ce déficit reste d'ampleur limitée sur les Monts du Cantal : de -12 à -17% par rapport aux normales en juillet, août et septembre. Il est plus préoccupant sur les autres zones du territoire : de -35 à -47% à Saint-Flour, de -45 à -55% sur Aurillac et de -46 à -60% à Marcenat. Les faibles précipitations entraînent une baisse des niveaux des cours d'eau, voire des assèchements ainsi qu'une diminution du niveau des aquifères.

A partir du 01/01/2023, de nouvelles normales de référence sont utilisées pour les stations Aurillac, Marcenat et Saint-Flour : 1991-2020 (au lieu de 1981-2010 pour Aurillac et 2001-2010 pour les autres stations). Pour la station du Lioran, les nouvelles normales de référence sont : 2011-2020 (au lieu de 2001-2010).



LEGENDE

Carte géologique simplifiée

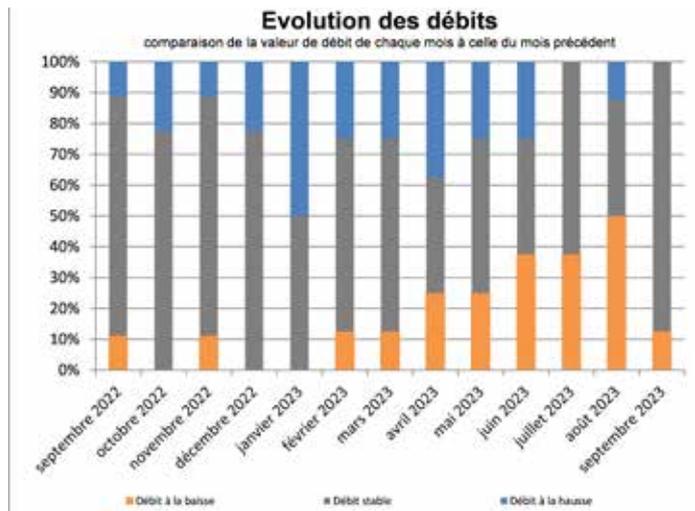
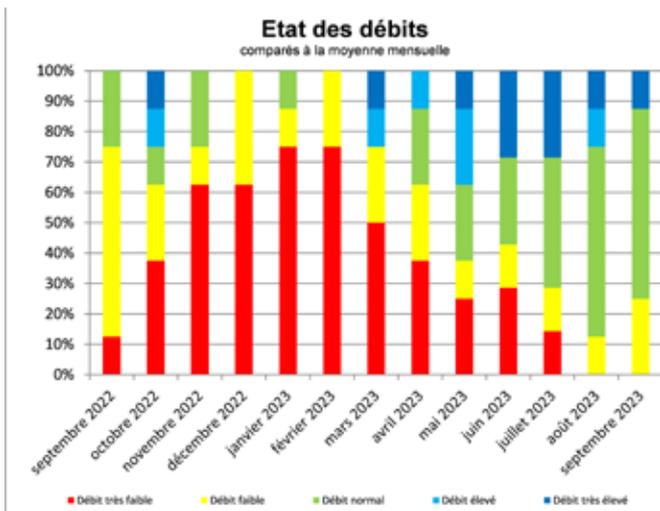
-  Socle
-  Volcanisme
-  Station Météo France

Situation des débits

- Etat des débits
 -  Débit très élevé
 -  Débit élevé
 -  Débit normal
 -  Débit faible
 -  Débit très faible
- Evolution des débits
 -  Tendence à la hausse
 -  Tendence stable
 -  Tendence à la baisse



Suivi des ressources situées en domaine de socle



En domaine de socle, la situation semble s'améliorer sur les 2 derniers mois. En réalité, les débits restent bas et sont conformes aux débits habituellement mesurés durant les mois d'août et de septembre, pour 60% des ressources suivies. Toutefois, aucune source ne présente de débit très faible par rapport aux normales.

Le graphique de droite confirme ces observations : les débits présentent une

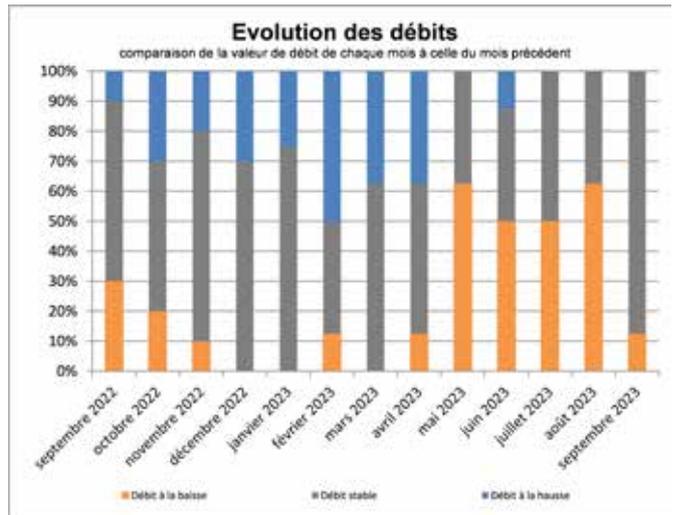
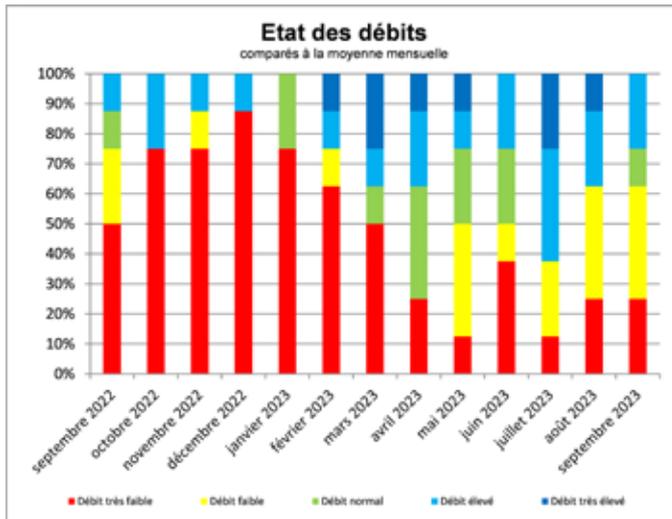
tendance à la baisse jusqu'au mois d'août puis une stabilisation au mois de septembre, excepté pour une source.

La surveillance des ressources doit être maintenue pour savoir quand l'étiage sera atteint et pour constater l'évolution du remplissage des aquifères en fonction des précipitations.





Suivi des ressources situées en domaine volcanique



En domaine volcanique, la situation est plus critique qu'en domaine de socle. Elle reste contrastée en août et septembre : 60% des ressources suivies présentent des débits faibles à très faibles par rapport aux normales. Seule une source présente un débit dans la normale au mois de septembre, deux sources présentent des débits élevés. La baisse des précipitations depuis le mois de juillet a impacté les aquifères.

Le graphique de droite montre une tendance à la baisse des débits jusqu'au mois d'août, puis une stabilisation au mois de septembre, comme en domaine de socle.

Une surveillance active des débits des ressources est à maintenir tant que le déficit pluviométrique perdure.





Restrictions des usages de l'eau

A l'échelle départementale

Le Préfet du Cantal a pris un nouvel arrêté préfectoral en date du 5 octobre 2023 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau :

- Restrictions de niveau 3 « crise » : zones de gestion Alagnon, Ander-Margeride, Aubrac, Veyre, Cère, Rhue.
- Restrictions de niveau 2 « alerte renforcée » : zones de gestion Haut-Allier, Affluents du Lot, Maronne-Auze.
- Restrictions de niveau 1 « alerte » : zone de gestion Truyère aval, Sumène.

Les usagers doivent respecter les prescriptions de l'arrêté qui réglementent les usages avec des modalités particulières par usage (interdiction stricte, respect des horaires...) et qui concerne le lavage des véhicules et voiries, l'arrosage des fleurs, jardin, terrains de sports, les fontaines, les piscines, l'irrigation agricole...

- Vigilance : reste du département (zones de gestion Célé, Rivière Lot). Tous les usagers sont invités à limiter leur consommation d'eau dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource quelle que soit la nature de cette ressource.

A l'échelle communale

Aucune information.

Remerciements aux communes participantes :

ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR, ARNAC, DIENNE, GLENAT, LADINHAC, LAURIE, LAVASTRIE, LAVEISSENET, LAVEISSIERE, LIEUTADES, MALBO, MARCENAT, SAINT-MARTIN-VALMEROUX, VAL D'ARCOMIE, COREN-LES-EAUX, JOU-SOUS-MONJOU, VITRAC ET LE VAULMIER.



Prochain
bulletin :
janvier 2024

RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) du Conseil départemental du Cantal

**Hôtel du Département
28 avenue Gambetta
15015 Aurillac Cedex
04 71 43 01 98**